



REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Consultation N°14/2018

**Termes de Référence (TdRs) pour la sélection d'un bureau d'études
pour l'élaboration du Dossier d'Appel d'offre (DAO)
relatif à l'appui à la création d'une Agence Nationale d'Evaluation et d'Accréditation
dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**

Avril 2018

1. Informations Générales :

Le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique joue un rôle vital dans le développement socio-culturel-économique. La diversification des établissements d'enseignements supérieurs, la variation des offres de formation, l'accroissement de la mobilité des ressources humaines, et le choix d'intégration d'une démarche qualité nécessite la mise en place d'une **Agence Nationale d'Evaluation et d'Accréditation (ANEA)** dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Ainsi le rôle d'évaluation et d'accréditation dévolu aux structures existantes -l'*Instance Nationale de l'Evaluation, de l'Assurance Qualité et de l'Accréditation (IEAQA)* et au *Comité National d'Evaluation des Activités de Recherche Scientifique (CNEARS)*- devrait être consolidé dans une logique de fusion des deux structures d'une part et d'indépendance institutionnelle d'autre part.

Par ailleurs, un nouveau Programme d'Appui à l'Education, la Mobilité, la Recherche et l'Innovation baptisé EMORI a été lancé récemment, il est doté d'un budget de 60 millions d'euros permettant de soutenir la mise en œuvre des réformes sectorielles engagées et d'améliorer la performance du secteur de l'éducation et de stimuler l'employabilité des jeunes et l'entrepreneuriat via la promotion de la mobilité et la valorisation de la recherche appliquée et de l'innovation.

L'EMORI s'inscrit dans le cadre unique d'appui 2014-2016, de coopération entre la Tunisie et l'Union européenne, et vise à soutenir la stratégie Tunisienne de développement durable à travers l'amélioration de la qualité du système éducatif, l'encouragement de l'ouverture des centres de recherche scientifique sur l'environnement économique et l'amélioration de l'exploisibilité des chercheurs.

L'appui d'EMORI est destiné au secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur à travers plusieurs modes de mise en œuvre. Au niveau de l'éducation, la grande partie de cet appui est prévue sous forme d'appui budgétaire. Pour l'enseignement supérieur l'enveloppe dédiée est de 16 millions d'euros englobant les composantes suivantes :

- a. MOBIDOC : 2 millions d'euros pour lancer une nouvelle session de bourses doctorants/Post-doctorants.
- b. H2020: 3 millions d'euros pour booster la participation Tunisienne au programme cadre européen de Recherche et d'Innovation Horizon 2020.
- c. **Agence d'Evaluation et d'Accréditation : 1 million d'euros pour appuyer la création de l'agence.**
- d. Erasmus⁺ : 10 millions d'euros pour renforcer la participation de la Tunisie au programme Erasmus⁺ (Programme géré par l'Agence exécutive Éducation Audiovisuel et Culture -EACEA- et la Direction Générale Education et culture -DG EAC-).

Les présents termes de référence rentrent dans le cadre de la mise en place de la composante "c" appelé dans le reste du document "**EMORI - Lot ANEA**".

Le pouvoir adjudicateur est le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

1.1. Parties prenantes :

- **IEAQA** : Instance Nationale de l'Evaluation, de l'Assurance Qualité et de l'Accréditation.
- **CNERAS** : Comité National d'Evaluation des Activités de Recherche Scientifique.

1.2. Autres parties prenantes :

- Des Directions Générales au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) ainsi que d'autres ministères peuvent être sollicitées selon les besoins, au titre de leurs responsabilités respectives dans des questions telles que : Coopération internationale, rénovation universitaire, recherche scientifique, valorisation des résultats de la recherche.
- La Délégation de l'Union Européenne à Tunis (DUE).
- Les universités et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique et les établissements publics de recherche.

La liste des parties prenantes à consulter est à valider ultérieurement.

2. Description des Prestations :

2.1. Objectif général :

L'objectif de cette consultation est la préparation du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) visant à contracter une Centrale d'Expertise pour la mise en œuvre de la composante "EMORI - Lot ANEA" dédiée à l'appui à la création de l'Agence Nationale d'Evaluation et d'Accréditation et ce selon les directives de la Commission Européenne.

2.2. Services demandés :

La présente mission se déroulera en 2 phases :

Phase I : Elle correspond à une étape d'analyse et d'identification des besoins détaillée des parties prenantes pour la création d'une Agence Nationale d'Evaluation et d'Accréditation dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique comme suit :

- Analyse du rôle d'évaluation et d'accréditation dévolu à l'IEAQA et au CNEARS.
- Identification des besoins en matière de gouvernance : organisation clairement définie dans des textes statutaires favorisant l'indépendance et l'autonomie.
- Identification des besoins en formation et développement des compétences en matière de gouvernance et de management de la qualité.
- Identification des besoins en informatisation des activités.
- Identification des besoins en matière de méthodes et procédures d'évaluation et d'accréditation.
- Identification des besoins en matière de visibilité et de reconnaissance internationale.
- Proposition d'une séquence adéquate d'activités à réaliser.
- Elaboration du cadre logique d'appui à la création d'une Agence Nationale d'Evaluation et d'Accréditation.

Phase II : Elle consiste en une mission de formulation et de rédaction d'un Dossier d'Appel d'Offres selon les procédures européennes pour la sélection d'une centrale d'expertise qui sera chargée de :

- Estimation financière des principales actions et composantes du cadre logique élaboré.
- Rédaction d'un projet de Dossier d'Appel d'Offres composé de tous les éléments nécessaires à ces types d'actions selon les procédures européennes.

2.3. Résultats à atteindre :

Les trois (03) principaux livrables attendus dans le cadre de cette mission sont :

- **Le rapport de démarrage de la mission :** à livrer quatre (04) jours après le démarrage de la mission,
- **Le projet du cadre logique :** à livrer trente (30) jours après le démarrage de la mission (délais de validation non comptabilisés).
- **Le projet du DAO :** à livrer soixante (60) jours après le démarrage de la mission (délais de validation non comptabilisés).

2.4. Langue du contrat spécifique :

La langue de travail sera le français. Tous les livrables devront être soumis en langue française. Les correspondances se feront en français également.

2.5. Sous-traitance :

Les contrats de sous-traitance ne sont pas autorisés.

3. Profil demandé du bureau d'études :

3.1. Nombre d'experts demandés et nombre d'homme/jours :

Pour la réalisation de cette mission, le bureau d'études doit mettre à la disposition de l'adjudicataire un(e) (01) seul(e) expert.

La mission nécessitera trente-cinq (35) HJ d'intervention pour la rédaction des documents et des rapports requis ainsi que les réunions et les entretiens prévus.

3.2. Profil demandé :

L'expert du bureau d'études aura le profil suivant :

Qualifications et compétences requises :

- Diplômes d'ingénieur ou un diplôme de Bac+5 au minimum,
- Excellente maîtrise de la langue française écrite et orale,
- Excellente maîtrise des outils informatiques courants.

Expériences requises :

- Un minimum de 5 ans d'expériences dans des projets financés par des bailleurs de fonds européens,
- Une expérience démontrée dans la rédaction des dossiers de marchés de services selon les procédures européennes.
- Une bonne connaissance des procédures et des modalités d'intervention de l'Union Européenne (UE) telles qu'inscrites dans le PRAG.

Le bureau d'études doit fournir les justificatives qualifications, compétences et expérience requises.

4. Lieu et durée :

4.1. Période de démarrage :

Le démarrage de cette mission est prévu pour le 07 Mai 2018. La date précise est à confirmer dans le contrat qui sera signé avec l'adjudicataire.

4.2. Echéance ou durée prévue :

La durée prévue de l'exécution de la mission est de 2 mois calendaires incluant la production des livrables (hors délais de validation).

5. Rapports et Livrables :

Les livrables attendus auront les caractéristiques suivantes :

5.1. Contenu :

1. Rapport de démarrage (maximum 10 pages) :

- 1.1 Plan de travail et chronologie de réalisation de la mission.
- 1.2 Clarifications éventuelles quant à la méthodologie qui sera suivie.

2. Le projet du DAO devrait contenir les éléments suivants :

- 2.1. Avis de pré-information :
- 2.2. Avis de marché avec les critères de sélection des consortia formant la Shortliste.
- 2.3. Dossier standard d'appel d'offres contenant :
 - 2.3.1. Instructions aux soumissionnaires (IS) ; Cette section fournit aux soumissionnaires les Informations utiles pour préparer leurs soumissions. Elle comporte aussi des

renseignements sur la soumission, l'ouverture des plis et l'évaluation des offres, et sur l'adjudication du marché.

- 2.3.2. Lettres d'invitation à soumissionner.
- 2.3.3. Termes de références : c'est le cœur de la présente consultation et dont les détails se trouvent ci-dessous.
- 2.3.4. Les critères d'évaluations et de sélections : cette section indique les critères à utiliser pour l'évaluation des offres et pour établir si le soumissionnaire possède les qualifications nécessaires pour exécuter le marché.
- 2.3.5. Projet de contrat avec ses annexes.

Les Termes de Références (partie 2.3.3) à élaborer doivent être conformes aux templates des procédures européennes et contenir, à titre indicatif, les éléments suivants :

1. INFORMATIONS GENERALES

- 1.1. Pays bénéficiaires
- 1.2. Pouvoir adjudicateur
- 1.3. Eléments d'information
- 1.4. Situation actuelle dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la R&D et de l'innovation

2. OBJECTIFS ET RESULTATS ESCOMPTEES

- 2.1. Objectif général
- 2.2. Objectifs particuliers
- 2.3. Résultats à atteindre par le prestataire

3. HYPOTHESES ET RISQUES

- 3.1. Hypothèses qui sous-tendent le projet
- 3.2. Risques

4. CHAMPS D'INTERVENTION

- 4.1. Généralités
- 4.2. Présentation du Projet
- 4.3. Zone géographique
- 4.4. Groupes cibles
- 4.5. Activités spécifiques
- 4.6. Mission du prestataire
- 4.7. Backstopping
- 4.8. Domaine d'intervention
- 4.9. Organisation et Méthodologie
- 4.10. Gestion du projet
- 4.11. Organe chargé de la gestion du projet
- 4.12. Structure de gestion

5. LOGISTIQUE ET CALENDRIER

- 5.1. Généralités
- 5.2. Lieu du projet
- 5.3. Date de début et période de mise en œuvre

6. BESOINS

- 6.1. Ressources humaines
- 6.2. Experts principaux
- 6.3. Experts non principaux CT
- 6.4. Personnel de soutien et appui technique
- 6.5. Bureaux
- 6.6. Installations et équipements mis à disposition par le prestataire
- 6.7. Matériel
- 6.8. Dépenses accessoires
- 6.9. Vérification des dépenses

7. RAPPORTS
 - 7.1. Ressources humaines
 - 7.2. Rapports obligatoires
 - 7.3. Présentation et approbation des rapports

8. SUIVI, EVALUATION
 - 8.1. Définition d'indicateurs
 - 8.2. Exigences particulières

9. CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE
 - 9.1. Les critères techniques
 - 9.2. L'offre financière
 - 9.3. Choix de l'offre

10. Annexes aux Termes de Référence :

Chaque élément de cette structure devra être suffisamment clair pour éviter toute éventuelle ambiguïté lors du lancement de l'appel d'offres.

Une attention particulière à donner à la section 6 (Besoins) pour estimer convenablement les besoins du marché en termes d'expertise principaux, non principaux, les profils recherchés en fonction des thèmes ciblés et une estimation réaliste des dépenses accessoires.

5.2- Calendrier de remise des rapports et des observations :

Les rapports et livrables suivront le calendrier suivant :

- *Le rapport de démarrage :*
 - Le bureau d'études doit livrer le rapport de démarrage de la mission incluant un calendrier détaillé des différentes étapes à suivre lors de sa mission quatre (04) jours après le démarrage de la mission.
 - L'adjudicataire procédera à la validation de rapport et émettra, le cas échéant, ses éventuelles réserves ou demandes de compléments d'information.
 - Une version finale tenant compte des éventuelles réserves ou demandes de compléments d'information doit être livrée deux (02) jours après réception des réserves.

- *Le projet du Cadre Logique :*
 - Le bureau d'études doit livrer le projet du Cadre Logique trente (30) jours après le démarrage de la mission.
 - L'adjudicataire procédera à la validation de projet du Cadre Logique et émettra, le cas échéant, ses éventuelles réserves ou demandes de compléments d'information.
 - Le bureau d'études doit intégrer les modifications demandées et/ou répondre aux compléments d'information dans un délai de huit (08) jours à partir de la date de réception des commentaires.

- *Le projet du Dossier d'Appel d'Offres :*
 - Le bureau d'études doit livrer le projet du DAO soixante (60) jours après le démarrage de la mission.
 - L'adjudicataire procédera à la validation de projet du DAO et émettra, le cas échéant, ses éventuelles réserves ou demandes de compléments d'information.
 - Le bureau d'études doit intégrer les modifications demandées et/ou répondre aux compléments d'information dans un délai de huit (08) jours à partir de la date de réception des commentaires.

5.3- Nombre d'exemplaires du rapport :

Le document final du DAO devra être transmis en version papier par le bureau d'études à l'adjudicataire, en deux (02) exemplaires, et en version électronique.

6- Caractère de prix :

Le prix proposé dans cette consultation est forfaitaire, il s'entend ferme et non révisable.

7- Suivi et évaluation :

Le suivi de cette mission sera assuré par l'adjudicataire. Les indicateurs quantitatifs d'évaluation consistent dans la réalisation et l'approbation des résultats/livrables demandés dans le cadre de cette mission.

8- Envoi et contenu des offres :

Les soumissions seront reçues sous pli cacheté portant la mention "**A ne pas ouvrir / Consultation Nationale relative à l'élaboration du Dossier d'Appel d'offres (DAO) relatif à l'appui à la création d'une Agence Nationale d'Evaluation et d'Accréditation dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**" au plus tard le 30 Avril 2018 au **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique sis à l'Avenue Ouled Haffouz 1030 Tunis – Tunisie (le cachet du bureau d'ordre central fait foi).**

Toute offre parvenue en dehors du délai prescrit sera rejetée.

L'offre doit être placée dans une enveloppe extérieure fermée contenant deux enveloppes intérieures fermées :

**Enveloppe A "Offre Technique" contenant :*

- Une lettre de candidature, dûment datée et signée au nom de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- Une fiche de renseignement sur le bureau d'étude soumissionnaire,
- Un certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale,
- Un certificat de non faillite ou de redressement judiciaire,
- La déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire spécifiant son engagement de n'avoir pas fait et de ne pas faire par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons, ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion de marché et des étapes de son exécution,
- CV du consultant chargé d'exécuter les prestations demandées par la présente consultation avec les pièces justificatives nécessaires,
- Liste des références du consultant dans des projets similaires avec les pièces justificatives,
- Toute information indiquant que le candidat atteste de l'expérience et des compétences nécessaires et qu'il est qualifié pour exécuter les prestations demandées avec les pièces justificatives nécessaires,
- Le programme sommaire de la méthodologie préconisée pour l'exécution de la mission.
- Un planning d'exécution des travaux contenus dans cette consultation.

** Enveloppe B : "Offre Financière " Contenant la soumission et le bordereau de prix.*

9. Critères de sélection des offres :

- La conformité du plan de travail (conformité aux présents TdRs, compréhension du mandat, adéquation du planning proposé aux TdRs),
- Les qualifications et compétences du bureau d'études,
- Les justificatifs présentés,
- L'offre financière la moins disante.

10. Validité des offres :

La validité des offres proposées par les soumissionnaires est de quarante-cinq (45) jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

11. Conflits d'intérêt :

Le bureau d'études en conflits d'intérêt, c'est-à-dire qui aurait un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui est en relation personnelle ou professionnelle avec le MESRS, doit déclarer ses conflits d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission ; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission une fois sélectionné.

12. Confidentialité :

Le bureau d'études retenu pour la présente mission est tenu à respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiatement de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.